



N° 484-2016/ARR/DJA/SRA

Date du : 07/03/2016

## Rapport de présentation

---

**OBJET** : Modification de l'arrêté n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud

**PJ** : Projet d'arrêté

Madame Charlène SOERIP étant nommée responsable de la mission à la condition féminine, avec une assimilation de fonction à celle d'un chef de service, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, l'arrêté du 16 mai 2014 susvisé, doit être modifié en ce sens.

Le champ de la délégation de signature accordé à madame Charlène SOERIP est révisé et précisé.

De plus, suite à la nomination de madame Caroline GROSEIL en qualité de chef du service des gardes-nature et à la nomination de madame Isabelle JURQUET en qualité de chef du service de la connaissance, de la biodiversité et des territoires, en titre, à la direction de l'environnement, il vous est proposé d'actualiser l'article 21 de l'arrêté du 16 mai 2014 susvisé.

Monsieur Emmanuel COUTURES ayant été nommé chargé de mission « conseil scientifique » et référent « appel à financements » par intérim à la direction de l'environnement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, il convient de lui retirer la délégation de signature accordée au titre d'adjoint au chef du service de la connaissance, de la biodiversité et des territoires à la direction de l'environnement.

Egalement, madame Cinthia MORIZOT sera nommée directrice adjointe de la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

Le champ de la délégation de signature accordée à la directrice adjointe de la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi est le même que celui accordé au directeur.

De même, monsieur Raphaël LARVOR, est nommé chef du service du développement économique à la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi, à compter du 1<sup>er</sup> février 2016, reçoit délégation permanente à l'effet de signer au nom du président de l'assemblée de la province Sud :

- tout document relatif à l'instruction des dossiers qui sont confiés à son service ;
- les titres de congés annuels des agents de son service ;
- les ordres de service en province Sud des agents de son service.

Enfin, la compétence en matière d'autorisation de transports exceptionnels ayant été reprise par la Nouvelle-Calédonie, il vous est proposé de modifier le champ de la délégation de signature accordé aux directeurs de la direction de l'équipement en ce sens.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Le directeur juridique et d'administration  
générale



Alexandre BRIANCHON